

**COLLE PU 520****1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE****Identification de la substance ou du mélange**

Nom du produit : COLLE PU 520
Code : 30506090
Type de produit : Liquide.
Utilisation de la substance/du mélange : Adhésif.
Fournisseur : BOSTIK SA
 253 Avenue du Président Wilson
 93211 La Plaine Saint Denis
 FRANCE
Telephone no. : + 33 (0) 1 55 99 90 00
Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : sds.box-fr@bostik.com
Numéro d'appel d'urgence ORFILA : + 33 (0) 1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Flam. Liq. 2, H225
 Eye Irrit. 2, H319
 STOT SE 3, H336
 Aquatic Chronic 4, H413

Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : F; R11
 Xi; R36
 R66, R67

Dangers physiques ou chimiques : Facilement inflammable.

Dangers pour la santé humaine : Irritant pour les yeux. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Danger

Liquide et vapeurs très inflammables.
 Provoque une sévère irritation des yeux.
 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

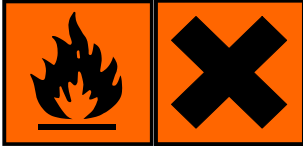
Conseils de prudence

Généralités :

Date d'édition/Date de révision : 06/03/2013.

Page 1 de 11

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Prévention	: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Intervention	:
Stockage	:
Élimination	:
Symbole(s) de danger	: 
Indication de danger	: Facilement inflammable, Irritant
Phrases de risque	: R11- Facilement inflammable. R36- Irritant pour les yeux. R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Conseils de prudence	: S9- Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. S16- Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. S25- Éviter le contact avec les yeux. S33- Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. S51- Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
Éléments d'étiquetage supplémentaires	: <input checked="" type="checkbox"/> Non applicable.
Exigences d'emballages spéciaux	
Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants	: Non applicable.
Avertissement tactile de danger	: Non applicable.

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification	: Aucun connu.
--	----------------

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/préparation	: Mélange
Nature du produit	: Adhésif.

Nom des composants	Identifiants	%	Classification		Type
			67/548/CEE	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
butanone	REACH #: 01-2119457290-43 CE: 201-159-0 CAS: 78-93-3 Index: 606-002-00-3	> 50	F; R11 Xi; R36 R66, R67	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336	[1] [2]
acétone	REACH #: 01-2119471330-49 CE: 200-662-2 CAS: 67-64-1 Index: 606-001-00-8	20 - 50	F; R11 Xi; R36 R66, R67	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336	[1] [2]
1-nitropropane	CE: 203-544-9 CAS: 108-03-2 Index: 609-001-00-6	1 - 5	R10 Xn; R20/21/22	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332	[1] [2]
diisopropylnaphthalene	CE: 254-052-6	1 - 5	R53	Asp. Tox. 1, H304	[1]

Date d'édition/Date de révision : 06/03/2013.

Page 2 de 11

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

	CAS: 38640-62-9		Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus.	Aquatic Chronic 4, H413 Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.
--	-----------------	--	---	---

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni PTB ou tPtB, ni soumises à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
- [3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [5] Substance de degré de préoccupation équivalent

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

4. PREMIERS SECOURS

Premiers secours

- Inhalation** : Transporter la personne incommodée à l'air frais. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
- Ingestion** : Rincez la bouche avec de l'eau. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissements dans les poumons. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- Contact avec la peau** : Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Laver avec de l'eau et du savon. En cas d'affections ou de symptômes, évitez d'exposer plus longtemps. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Consulter un médecin. Consulter immédiatement un médecin.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.
- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

- Utilisables** : Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.
- Non utilisables** : Ne pas utiliser de jet d'eau.

- Risques particuliers liés à l'exposition au produit** : En cas d'incendie ou de surchauffe, la pression augmente, entraînant un risque éventuel d'éclatement ou d'explosion du conteneur. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.
- En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
 dioxyde de carbone
 monoxyde de carbone
 oxydes d'azote
 oxyde/oxydes de métal
 Poussière et fumées
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Précautions individuelles** : NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Précautions pour la protection de l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.
- Méthodes de nettoyage**
- Petit déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Absorber avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
- Grand déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Empêcher l'entrée dans les égouts, les sous-sols ou autres endroits fermés. Absorber avec une matière inerte et mettre le produit répandu et l'absorbant dans un contenant de récupération approprié. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Manipulation** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en reliant électriquement les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Ne pas réutiliser le conteneur de ce produit.
- Stockage** : Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés.
 Stocker entre les températures suivantes: 5°C et 30°C
- Matériaux d'emballage**
- Recommandé** : Utiliser le récipient d'origine.
- Classe de feu - Danemark** : I-1

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Autriche - Classe VbF** : A I
Liquide inflammable très dangereux.
- République Tchèque - Code d'emballage** : I

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition

Nom des composants	Limites d'exposition professionnelle
butanone	Ministère du travail (France, 10/2007). Absorbé par la peau. Notes: valeurs limites réglementaires contraignantes, décret n° 2007-1539 du 26/10/2007, en application de l'article R4412-149 du Code du Travail. VLE: 900 mg/m ³ 15 minutes. VLE: 300 ppm 15 minutes. VME: 600 mg/m ³ 8 heures. VME: 200 ppm 8 heures.
acétone	Ministère du travail (France, 10/2007). Notes: valeurs limites réglementaires contraignantes, décret n° 2007-1539 du 26/10/2007, en application de l'article R4412-149 du Code du Travail. VME: 1210 mg/m ³ 8 heures. VME: 500 ppm 8 heures. VLE: 2420 mg/m ³ 15 minutes. VLE: 1000 ppm 15 minutes.
1-nitropropane	Ministère du travail (France, 10/2007). Notes: valeurs limites indicatives comme publiées dans des Circulaires entre 1982 et 1996. VME: 90 mg/m ³ 8 heures. VME: 25 ppm 8 heures.

- Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires.

Contrôles de l'exposition

- Contrôle de l'exposition professionnelle** : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser le système de ventilation par aspiration locale ou manipuler dans une enceinte ventilée. Les moyens de contrôle automatiques intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

- Mesures d'hygiène** : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

- Protection respiratoire** : Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

- Protection des mains** : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.

- Protection des yeux** : Porter des lunettes, un écran facial ou toute autre protection intégrale du visage en cas de risque d'exposition directe aux aérosols ou aux éclaboussures, ou en cas de manipulation de la matière chaude.

- Protection de la peau** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales

Aspect

- État physique : Liquide. [Liquide visqueux.]
 Couleur : Liquide clair et translucide.
 Odeur : Cétone.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- Point d'ébullition : 56°C (132,8°F)
 Point d'éclair : Vase clos: -17°C (1,4°F)
 Limites d'explosivité : Seuil minimal: 1,2%
 Seuil maximal: 13%
 Pression de vapeur : <110 kPa (<825 mm Hg) [température ambiante]
 Masse volumique : 0,85 à 0,89 g/cm³ [23°C (73,4°F)]
 Solubilité : Facilement soluble dans les substances suivantes: acétone.
 Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Stabilité : Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir Section 7).
 Conditions à éviter : Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Garder loin de la chaleur ou de la lumière directe du soleil.
 Matières à éviter : Très réactif ou incompatible avec les matières suivantes :
 matières comburantes
 Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets aigus potentiels sur la santé

- Inhalation : Inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.
 Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.
 Contact avec la peau : Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau.
 Contact avec les yeux : Irritant pour les yeux.

Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
<input checked="" type="checkbox"/> Butanone	DL50 Cutané	Lapin	6480 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	2737 mg/kg	-
acétone	DL50 Orale	Rat	5800 mg/kg	-
1-nitropropane	DL50 Orale	Rat	455 mg/kg	-
Conclusion/Résumé	: Non disponible.			

Effets chroniques potentiels pour la santé

Toxicité chronique

- Conclusion/Résumé : Non disponible.

Irritation/Corrosion

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
<input checked="" type="checkbox"/> Butanone	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	24 heures 14 milligrams	-
	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
acétone	Yeux - Faiblement irritant	Humain	-	186300 parts per million	-
	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	10 microliters	-
	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures 20 milligrams	-

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Yeux - Irritant puissant	Lapin	-	20 milligrams	-
Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	395 milligrams	-

Conclusion/Résumé Sensibilisant	: Non disponible.
Conclusion/Résumé Cancérogénicité	: Non disponible.
Conclusion/Résumé Mutagénicité	: Non disponible.
Conclusion/Résumé Tératogénicité	: Non disponible.
Conclusion/Résumé Toxicité pour la reproduction	: Non disponible.
Conclusion/Résumé Effets chroniques	: Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite.
Cancérogénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Tératogénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la fertilité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Signes/symptômes de surexposition	
Inhalation	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: nausées ou vomissements migraine sommolence/fatigue étourdissements/vertiges
Ingestion	: Aucune donnée spécifique.
Peau	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation sécheresse gerçure
Yeux	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation larmolement rougeur
Organes cibles	: Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : le sang, reins, poumons, foie, muqueuses, le système nerveux périphérique, voies respiratoires supérieures, peau, système nerveux central (SNC), oeil, cristallin ou cornée.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets sur l'environnement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit/composant	Test	Résultat	Espèces	Exposition
Butanone	-	Aiguë CE50 >500000 µg/l Eau de mer	Algues - Diatom - Skeletonema costatum	96 heures
	-	Aiguë CE50 5091000 à 6440000 µg/l Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna - Larves	48 heures
	-	Aiguë CL50 5600000 µg/l Eau douce	Poisson - Western mosquitofish - Gambusia affinis -	96 heures

Date d'édition/Date de révision : 06/03/2013.

Page 7 de 11

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

acétone	-	Aiguë CE50 20,565 mg/l Eau de mer	Adulte Algues - Green algae - 96 heures Ulva pertusa
	-	Aiguë CL50 6000000 µg/l Eau douce	Crustacés - Scud - 48 heures Gammarus pulex
	-	Aiguë CL50 10000 µg/l Eau douce	Daphnie - Water flea - 48 heures Daphnia magna
	-	Aiguë CL50 5600 ppm Eau douce	Poisson - Guppy - 96 heures Poecilia reticulata
	-	Chronique NOEC 4,95 mg/l Eau de mer	Algues - Green algae - 96 heures Ulva pertusa
	-	Chronique NOEC 0,1 ml/L Eau douce	Daphnie - Water flea - 21 jours Daphnia magna - Nouveau-né

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Autres renseignements écologiques

Biodégradabilité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Potentiel de bioaccumulation

<u>Nom du produit/composant</u>	<u>LogP_{ow}</u>	<u>FBC</u>	<u>Potentiel</u>
butanone	0,29	-	faible
acétone	-0,24	-	faible
1-nitropropane	0,87	-	faible
diisopropylnaphthalene	>4	-	élevée

Autres effets néfastes : Aucun effet important ou danger critique connu.

PBT : Non applicable.

P : Non disponible. B : Non disponible. T : Non disponible.

vPvB : Non applicable.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination des déchets : Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Déchets Dangereux : Oui.

Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Désignation du déchet
08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT





Réglementation internationale du transport

Informations réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations

Date d'édition/Date de révision : 06/03/2013.

Page 8 de 11

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Classe ADR/RID	1133	ADHÉSIFS contenant un liquide inflammable	3	III		Numéro d'identification du danger 33 Quantité limitée LQ7 Dispositions particulières 640H Code tunnel (D/E)
Classe ADN	1133	ADHÉSIFS contenant un liquide inflammable	3	III		-
Classe IMDG	1133	ADHESIVES, containing flammable liquid	3	III		Emergency schedules (EmS) F-E, S-D
Classe IATA	1133	ADHESIVES, containing flammable liquid	3	III		Passenger and Cargo Aircraft Quantity limitation: 60 L Cargo Aircraft Only Quantity limitation: 220 L

GE* : Groupe d'emballage

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

[Règlement UE \(CE\) n° 1907/2006 \(REACH\)](#)[Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation](#)[Substances extrêmement préoccupantes](#)

Aucun des composants n'est répertorié. (REACH Article no. 33)

Inventaire d'Europe : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7	: butanone	RG 84
	: acétone	RG 84
	: 1-nitropropane	84

Surveillance médicale renforcée : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné[États-Unis](#)**Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.[Californie prop. 65](#)

Nom des composants	Cancer	Reproducteur	Niveau de risque non significatif	Niveau de dosage maximum acceptable
Aucune substance répertoriée				

[Canada](#)**Inventaire du Canada** : Indéterminé.[Réglementations Internationales](#)

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- Listes internationales** :
- Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
 - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
 - Inventaire du Japon**: Indéterminé.
 - Inventaire de Corée**: Indéterminé.
 - Inventaire Malaisien (Registre HSE)**: Indéterminé.
 - Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC)**: Indéterminé.
 - Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS)**: Indéterminé.
 - Inventaire de Taiwan (CSNN)**: Indéterminé.

16. AUTRES DONNÉES

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

- Abréviations et acronymes** :
- ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
 - CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
 - DNEL = Dose dérivée sans effet
 - Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
 - CPSE = concentration prédite sans effet
 - RRN = Numéro d'enregistrement REACH

- Texte intégral des mentions H abrégées** :
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 - H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 - H302 Nocif en cas d'ingestion.
 - H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 - H312 Nocif par contact cutané.
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H332 Nocif par inhalation.
 - H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 - H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

- Texte intégral des classifications [CLP/SGH]** :
- Acute Tox. 4, H302 TOXICITÉ AIGUË: ORALE - Catégorie 4
 - Acute Tox. 4, H312 TOXICITÉ AIGUË: PEAU - Catégorie 4
 - Acute Tox. 4, H332 TOXICITÉ AIGUË: INHALATION - Catégorie 4
 - Aquatic Chronic 4, H413 DANGER CHRONIQUE POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 4
 - Asp. Tox. 1, H304 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
 - Eye Irrit. 2, H319 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
 - Flam. Liq. 2, H225 LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2
 - Flam. Liq. 3, H226 LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3
 - STOT SE 3, H336 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE [Effets narcotiques] - Catégorie 3

- Texte intégral des phrases R abrégées** :
- R11- Facilement inflammable.
 - R10- Inflammable.
 - R20/21/22- Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
 - R36- Irritant pour les yeux.
 - R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
 - R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
 - R53- Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

- Texte intégral des classifications [DSD/DPD]** :
- F - Facilement inflammable
 - Xn - Nocif
 - Xi - Irritant

Historique

- Date d'impression** : 06/03/2013.
- Date d'édition/Date de révision** : 06/03/2013.
- Date de la précédente édition** : 06/11/2012.
- Version** : 4
- Élaborée par** : Non disponible.

Date d'édition/Date de révision : 06/03/2013.

Page 10 de 11

16. AUTRES DONNÉES

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.